

Argelès-Gazost, le 3 avril 2019

Mesdames et Messieurs les membres du conseil communautaire

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine séance du conseil communautaire **le mardi 9 avril 2019 à 19h00, à la salle de la Terrasse à Argelès-Gazost**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 11 mars 2019 ;
- Compte-rendu des délibérations du bureau communautaire et des décisions du Président prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 5 janvier 2017 ;

Institution

1. Projet de « L'Abattoir » - compétence

Finances

2. Vote des taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2019
3. Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au titre de l'année 2019
4. Reprise anticipée des résultats 2018 (budget principal, budgets annexes « RPI-Arcizans-Avant/St Savin », « ZAE », « Abattoir »)
5. Budget primitif 2019 (budget principal, budgets annexes « RPI-Arcizans-Avant/St Savin », « ZAE », « Abattoir », « Déchets »)
6. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et mise à jour des AP/CP
7. Définition du seuil des dépenses de petit équipement
8. Subventions aux coopératives scolaires 2019
9. Subventions aux associations pour les services extrascolaires 2019
10. Participation obligatoire aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame d'Argelès-Gazost – année 2019
11. Présentation en non – valeur de créances irrécouvrables
12. Indemnités des élus – mise à jour réglementaire et réduction de l'indemnité du Président

Ressources humaines

13. Convention entre la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves et le Comité des Œuvres Sociales relative à la gestion des prestations d'action sociale en faveur du personnel communautaire et attribution d'une subvention au titre de l'année 2019

Stations de ski/ Equipements sportifs

14. Gestion des sentiers de randonnée – signature de la convention partenariale avec l'association « OpenIG » pour l'utilisation de la plateforme Géotrek

Scolaire

15. Regroupement des écoles d'Argelès-Gazost : autorisation de programme, plan de financement et délégations au Président

Déchets

16. Convention entre la société EcoDDS et la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves relative à la mise en place d'une collecte séparée des DDS ménagers issus des produits des catégories de l'article R 543-228 du code de l'environnement

Divers - Points d'informations

- Motion relative au soutien des salariés de l'entreprise TOUPNOT de Lourdes

Je vous rappelle par ailleurs, qu'en vertu de l'article 8 du règlement intérieur, « tout conseiller communautaire empêché d'assister à une séance du conseil est tenu d'en informer le Président **avant** chaque séance et de prévenir son suppléant le cas échéant ».

Aussi, afin de garantir la bonne organisation de la séance du 9 avril je vous demanderais de bien vouloir adresser vos pouvoirs et suppléances avant 17h au Secrétariat Général (secretariat-general@ccpvg.fr).

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.

et cordiale

Le Président,
Noël PEREIRA DA CUNHA

